**La Bourse d’engagement des Jeunes**

**Présentation :**

Les jeunes, bien que moins directement touché·e·s par les symptômes les plus graves de la COVID-19, apparaissent aujourd’hui comme les plus déstabilisé·e·s par la crise sanitaire et ses conséquences. La jeunesse est une période charnière où se jouent des étapes essentielles à la construction des parcours, en termes de socialisation en dehors du cadre familial, de décohabitation ou encore d’insertion dans le monde du travail. Autant d’étapes que les mois de confinement, puis le contexte économique et social né de la crise sanitaire, rendent très difficiles. Sentiment de mal être, interrogations sur l’avenir, difficultés très concrètes... Le conseil Régional de Bretagne a souhaité donner des réponses à ces problématiques et interrogations par 32 mesures de soutien aux jeunesses bretonnes. Porté par les Francas et en partenariat avec le Ligue de l’enseignement des Cotes d’Armor, un dispositif particulier est créé : **La Bourse d’engagement des jeunes.**

Elle soutient la mobilisation des jeunes pour favoriser le lien social ; **les projets envisagés doivent être porté de façon volontaire et bénévole et avoir un impact sur le bassin de vie** ; ils doivent concerner le territoire, ses habitants et/ou ses jeunes**.**

Tout groupe de jeunes (2 jeunes minimum) âgés de 11 à 30 ans peut y accéder.

Le dispositif « bourse d’engagement des jeunes » s’appuie sur un budget de 11 250 € par département, deux rounds ont déjà eu lieu (30 juin 2021 et 30 septembre 2021).

Ce troisième round permettra de soutenir les projets de jeunes en fonction des demandes et de l’enveloppe restante, sans pouvoir dépasser la somme maximale de 1000 €.

**Calendrier :**

Les projets doivent être réalisés avant le 31.08.2022.

Dépôt des projets pour le 11 mars 2022 (courrier) ou 13 mars 2022 (email).

La commission de sélection se réunira le 15 mars 2022.

**Modalités de fonctionnement**

La bourse n’est pas systématique. Elle sera versée suite à la validation du projet par la commission.

Le versement est effectué soit à l’association de jeunes, soit à une structure porteuse territoriale ou associative sur présentation de factures. Les lauréats s’engagent à justifier chaque dépense par facture. Les sommes non justifiées ou non dépensées devront être remboursées avant le 31.09.2022.

En l’absence de structures porteuses les factures seront réglées directement par les Francas.

Il ne pourra pas y avoir de versement direct sur un compte personnel.

Si bénéfice matériel ou financier, il doit être transféré à l’issue du projet à une association d’intérêt collectif

Un bilan de l’action (activités réalisées, utilité pour les jeunes et pour le territoire) et des dépenses doit être présenté avant le 31.09.2022, sur la base du modèle fournit aux lauréats.

**Projets non éligibles**

* Projet de cursus scolaires ou universitaires
* Projets portés par des jeunes volontaires Service Civique au sein même de leur structure dans le cadre de leur mission.
* projet porté des salariés de la structure porteuse ou déposante,
* Séjours et voyages,
* Projets à caractère politique ou religieux,
* Projet à but lucratif.

**Dépenses non éligibles**:

* matériel non fongible,
* Alcool et stupéfiants
* Frais de fonctionnement non liés au projet soutenu
* Financement de structures para politiques/religieuses etc.

**Modalités de dépôt** :

Le groupe doit déposer le formulaire ci-joint dûment complété accompagné d’un budget cohérent, équilibré et précis à l’aide de tout document utile (devis, impressions d'écran…)

Il est possible de déposer votre projet de 2 façons au choix, en version papier ou version numérique au format pdf.

Le 11 mars 2022 date de la poste (version papier) ou le 13 mars minuit au plus tard (version numérique).

Adresse mel : engagementdesjeunesbzh@lesfrancas.bzh

Adresse postale : Les FRANCAS DE BRETAGNE 187 rue de Chatillon BP 40101 35000 Rennes

**Une question, une info** ? Une adresse : engagementdesjeunesbzh@lesfrancas.bzh

**FICHE DE PRESENTATION DU PROJET**

**PRESENTATION DU GROUPE**

Présentation de tout le groupe (nom, prénom, âge, commune)

Les correspondants du projet (nom, prénom, coordonnées):

Avez-vous un accompagnateur / une structure accompagnatrice (nom, structure, coordonnées):

**PRESENTATION DU PROJET**

**Quel est son but :**

**A qui s’adresse-t-il**

**Quelles sont ses activités/son déroulement / ses étapes**

**Sa date de réalisation**

**QUEL EST LE BUDGET DE VOTRE PROJET** (quelles dépenses et recettes sont à prévoir, aides financières éventuelles, avez-vous des devis à présenter…) ?

**Le budget doit être précis, cohérent et équilibré** (dépenses - recettes = 0) et cohérent (joindre tout document utile : devis, extrait de catalogue, copies d’écran, etc.)

Vous pouvez joindre un tableau budgétaire à cette fiche si vous le souhaitez.

|  |  |
| --- | --- |
| **Dépenses** | **Recettes** |
|  |  | Bourse jeunes |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |
|  |

**Rappel :**

- Le groupe doit présenter un budget cohérent, équilibré et précis, à l’aide de tout document utile (devis, impressions d'écran, extrait de catalogue…)

- Les sommes non justifiées ou non dépensées devront être remboursées avant le 31.08.2022

- Si bénéfice matériel ou financier, il doit être transféré à une association d’intérêt collectif

- Présentation obligatoire d’un bilan de l’action (activités réalisées, utilité /jeunes et territoire) et des dépenses avant le 31.09.2022

**PERSONNES CONTACT POUR CE PROJET :**

**Mail : Téléphone :**